

Note : L'assemblée générale a débuté à 12h39 après la création d'une nouvelle session Zoom pour s'assurer de pouvoir recevoir l'ensemble des membres souhaitant participer à la rencontre.

Présences : 132 membres

Ordre du jour

1. Nomination à la présidence de l'assemblée.	2
2. Acceptation des nouvelles et des nouveaux membres.	2
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.	2
4. Adoption du procès-verbal de la 197^e assemblée générale tenue le 27 octobre 2020, et suites.	2
5. Informations :	3
5.1 Suites pour quelques programmes.	3
5.2 CRT.	4
6. Consignes pour l'hiver 2021.	5
7. Processus d'implantation de programme - Soins préhospitaliers d'urgence.	5
8. Consultation sur les moyens de pression lourds.	7
9. Élections (mandats hiver 2021) :	7
9.1 Nomination d'un.e président.e d'élections, d'une personne substitut à la direction des élections, d'un.e secrétaire d'élections et de deux scrutateur.es.	8
9.2 Comité sur les sujets sensibles (mandats de janvier 2021 à juin 2022) (3 postes).	8
9.4 Comité des relations du travail - CRT (1 poste).	8
10. Divers.	9
11. Levée de l'assemblée.	9

1. Nomination à la présidence de l'assemblée.

Résolution 198.1

« Il est proposé de nommer Philippe Langlois président d'assemblée. »
Julie Dionne propose et Mylène Filion-Hébert appuie.
Adoptée à l'unanimité.

- Amélie Gauthier sera secrétaire d'assemblée conformément à ses fonctions.

2. Acceptation des nouvelles et des nouveaux membres.

Résolution 198.2

« Il est proposé d'accepter les nouvelles et nouveaux membres qui suivent : Denis Hennau (Techniques d'éducation spécialisée) et Sabrina Gravel (Soins infirmiers). »
Jolyanne Arsenault propose et Jean-François Fortier appuie.
Adoptée à l'unanimité.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

Proposition principale :

« Il est proposé d'adopter l'ordre du jour présenté, en déplaçant toutefois les points 9, 9.1 et 9.2 avant le point 6. »

Josianne Fortin propose et Catherine Ladouceur appuie.

Proposition d'amendement :

« Il est proposé de rayer «, en déplaçant toutefois les points 9, 9.1 et 9.2 avant le point 6 » ».

Patrick Bonneau propose et Patrick Labrecque appuie.

La proposition d'amendement est adoptée à la majorité.

Vote sur la proposition principale telle qu'amendée.

Résolution 198.3

« Il est proposé d'adopter l'ordre du jour tel que présenté. »
Adoptée à la majorité.

4. Adoption du procès-verbal de la 197^e assemblée générale tenue le 27 octobre 2020, et suites.

Résolution 198.4

« Il est proposé d'adopter le procès-verbal de la 197^e assemblée générale tenue le 27 octobre 2020 tel que présenté. »

Amélie Gauthier propose et Jean-Thomas Courchesne appuie.

Adoptée à l'unanimité.

Suites :

○ **5.1 CRT :**

Amélie Gauthier rappelle les demandes de l'équipe CRT quant à la répartition de la ressource du volet 2 pour le projet de tâches d'hiver 2021 :

- une coordination départementale avec une allocation minimale de 0,3 ETC ;
- une coordination de stage correspondant minimalement à ce qui était prévu par le modèle de répartition du volet 2 de la direction ;
- le déplacement complet de l'encadrement programme aux ressources additionnelles ;

- le rétablissement des ressources ponctuelles pour les coordinations des 4 programmes sans discipline principale.

Ces demandes ont toutes été répondues positivement pour la session d'hiver 2021.

- **11. Position du SPECS quant à la liberté académique :**
Amélie Gauthier explique que des élections au nouveau comité sur les sujets sensibles se dérouleront à la fin de l'assemblée générale. Ce comité est mis en place à la suite des événements survenus cet automne à l'université d'Ottawa et ayant entraîné la mise à pied d'une enseignante après qu'elle ait abordé un sujet sensible avec ses étudiant.es en classe. La résolution adoptée à la dernière assemblée démontre l'importance de trouver la bonne manière d'aborder des sujets sensibles au cégep, entre autres en classe. Le nouveau comité rassemblera un expert, 3 enseignant.es élu.es par l'assemblée, 3 étudiant.es, un membre du personnel de soutien, un membre du personnel professionnel, une personne à la direction des ressources humaines, une personne à la direction des affaires étudiantes et communautaires et une personne à la direction des études.

5. Informations :

5.1 Suites pour quelques programmes.

Gestion de commerces :

Jean Fradette rappelle que le MES a nommé, il y a plus d'un an, la possibilité que le programme Gestion de commerces soit offert uniquement sous la forme d'une AEC. Une nouvelle analyse de situation de travail, plus complète, a alors été demandée. La FNEEQ n'a pas de nouveau dans ce dossier.

Bureautique :

Au même moment, le MES parlait aussi de la possibilité d'abolir le programme de Bureautique, prétextant qu'il ressemblait trop au DEP en Bureautique. Pourtant,

- il y a un nombre important d'étudiant.es dans le réseau qui, après avoir fait le DEP en Bureautique, profite d'une passerelle pour faire un DEC en Bureautique;
- le taux de placement des finissant.es du DEC frôle les 100 %;
- le DEC conduit à des emplois plus stimulants, plus proches des instances décisionnelles.

Les gens du réseau demandent au ministère de l'Enseignement supérieur (MES) qu'il s'engage sur la voie d'une actualisation de la formation, le MES envoie des messages contradictoires. Le 2 décembre dernier, un appel de candidatures a été lancé aux enseignant.es de Bureautique. Dans le cadre des travaux d'élaboration du programme d'études Techniques de l'administration (prévu pour 2020-2022), le MES cherche un.e spécialiste de l'enseignement du programme de bureautique pour se joindre à l'équipe de production actuellement en place. Cela laisse croire que Bureautique pourrait devenir un profil de Techniques de l'administration.

Télécommunications :

Lors des inscriptions en mars dernier, après le premier tour, la direction du cégep a décidé de ne pas admettre d'étudiant.es en Télécommunications à l'automne 2020. La direction avait prévenu le département de cette possibilité et pour justifier sa décision, elle a nommé :

- qu'il y avait un nombre insuffisant d'inscriptions au premier tour,
- que le programme de Télécommunications en était peut-être à ses derniers milles, le MES nommant la possibilité qu'il y ait fusion de ce programme avec celui de Technologie de systèmes ordinés.

Voilà deux mois, il a été confirmé au niveau national que Télécommunications avait sa pertinence comme programme, qu'il ne serait pas fusionné à un autre programme et qu'il serait bientôt actualisé. Une nouvelle analyse de profession a indiqué que les sous-opérations des technologues œuvrant dans les domaines des systèmes ordinés étaient distinctes de celles des personnes œuvrant dans les domaines des télécommunications.

Un peu avant les portes ouvertes de l'automne, la direction a interpellé le département de TGE, porteur du programme, pour savoir s'il tenait à ce qu'on offre Télécommunications à l'automne 2021, avec toujours des conditions minimales d'inscriptions au premier tour. Le département a dit oui, en demandant :

- l'ajout d'actions de promotion pour le programme de Télécommunications;
- la diminution du seuil d'admission minimal exigé par la direction au premier tour, en mars prochain.

La direction a refusé de diminuer le seuil minimal d'admission et affirme déjà faire une promotion particulière pour le programme. Le département craint ce qui arrivera avec un programme de Télécommunications actualisé, si pour plus d'une année avant ce nouveau programme, le programme actuel n'est pas offert.

5.2 CRT.

Amélie Gauthier résume trois des sujets discutés aux cours des derniers CRT, soit l'utilisation des annexes COVID, la consultation du CRT lors de l'élaboration du projet des Z'ailes de la réussite et la négociation du volet 2.

Le projet des Z'ailes de la réussite est un projet d'innovation proposé par le Service de soutien à l'enseignement et à la recherche (SSER) et la direction des études (DE), mais accompli par des enseignant.es. Il s'agit d'un projet pilote clé en main en provenance d'un autre Cégep et deux libérations de 0,3 ETC ont été accordées pour l'hiver 2021. L'équipe syndicale du CRT a été consultée pour déterminer des critères de sélection et la composition du comité de sélection en respect de la convention collective. Bien que la direction ait émis le souhait d'étendre la libération à 6 enseignant.es en utilisant le volet 4 de la S-120 (1,8 ETC total), ceci a été refusé étant donné que ce projet doit démontrer son efficacité dans l'utilisation en complément à l'offre d'encadrement du modèle Sherbrooke. L'équipe a préféré distribuer la ressource spécifiquement aux disciplines et programmes pour combler les besoins de chacun.

L'équipe syndicale est toujours en attente de la ventilation de l'utilisation de l'annexe COVID S-119 et des 3 premiers volets de l'annexe COVID S-120. Les intentions d'utilisation de la S-120 ont toutefois été présentées en CRT. La distribution du volet 4 a fait l'objet d'une entente en CRT. L'équipe a eu le souci que chaque discipline et programme puisse déterminer ses priorités et que chacun reçoive une allocation significative pour permettre de doubler un groupe si cela constituait le besoin. Grosso modo, 50% des disciplines ont décidé de reporter l'utilisation de la ressource à l'automne, 25% l'ont utilisée pour ouvrir des groupes et 25% l'ont utilisée pour un projet. L'allocation pour le maintien des groupes a permis de maintenir ouverts 12 groupes qui auraient été fermés sans cette ressource. De plus, la ressource permet de maintenir les chantiers de programme en cours malgré la situation actuelle. La ressource programme pourrait être distribuée à des disciplines contributives pour la rédaction de plan cadre, au choix du comité de programme.

Enfin, la négociation du volet 2 se poursuit et la direction offre de déplacer l'encadrement et les opérations programmes à la colonne D (ressources additionnelles), libérant de l'espace pour répondre aux demandes syndicales et rétablir les coordinations de programme à un minimum de 0,1 ETC et les coordinations de département à un minimum de 0,3 ETC (le critère modulable relié au nombre d'enseignant.es à temps complet a été modifié pour générer cet effet). Le salaire des enseignant.es lors d'une pré-implantation de programme sera attribué au hors-masse. Les demandes des trois types de coordinations ont été évaluées par la direction et des critères modulables revus en conséquence. L'équipe syndicale s'attardera à valider ces modifications et les allocations résultantes dans les prochaines semaines.

Enfin, dans le contexte de la surcharge COVID, de sous-embauche et d'enveloppes supplémentaires, l'équipe syndicale du CRT a fait la demande que soit ramenée la libération syndicale à la hauteur précédant les coupures de l'automne 2019. Ainsi, 0,35 ETC supplémentaire a été accordé à l'exécutif dès l'hiver 2021 à même l'enveloppe du E.

6. Consignes pour l'hiver 2021.

Julie Dionne résume les demandes syndicales issues de l'assemblée générale du SPECS du 27 octobre dernier. Elle résume le processus de négociation des consignes laborieuses et soutient que le non-respect des instances de consultation syndicales a été dénoncé et a permis de s'assurer du respect de la convention collective.

Julie Dionne confirme que les consignes en zone rouge seront maintenues. La direction s'appuie sur les dernières recommandations de la santé publique.

De nombreuses questions d'éclaircissement sur les consignes sont posées.

Les membres sont invité.es à communiquer avec leur DEP et l'exécutif pour les questions d'application personnelles.

Le syndicat ayant un rôle de gardien de la santé et sécurité au travail, Amélie Gauthier a en effet pris connaissance du rapport de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) intitulé *Transmission du SRAS-CoV-2 : constats et proposition de terminologie et de la recommandation de l'Avis de la direction de la santé publique de l'Estrie (DSPE)*. Il porte sur le maintien du présentiel dans les cours théoriques au niveau collégial. Le premier rapport explique que bien que des particules de virus aient été retrouvées dans des fines particules à plus de 2 mètres de l'individu infecté, il n'y a pas d'évidence que la transmission ait eu lieu autrement qu'en mode gouttelette soit par l'échange de grosses particules lors d'un contact étroit de moins de 2 mètres. Il n'est donc pas nécessaire de modifier l'équipement de protection individuelle actuellement requis. De plus, la DSPE a évalué les risques et bénéfices du maintien du présentiel dans notre établissement. Les mécanismes mis en place pour tracer et retirer les cas, les mesures sanitaires appliquées et la ventilation suffisante permettent d'atteindre un équilibre pour le maintien de la santé mentale de tous.

7. Processus d'implantation de programme - Soins préhospitaliers d'urgence.

Jean Fradette résume les demandes de la CÉ et du CRT portées à diverses reprises depuis le printemps 2019. Les discussions de fond dans ces deux instances du cégep n'ont, jusqu'à maintenant, pas eu lieu tel que prévu par la convention collective ainsi que dans l'entente signée entre le Cégep de Sherbrooke et le Cégep Beauce-Appalaches en août 2020.

Jean Fradette souligne la qualité du travail de la coordonnatrice du comité de programme, des professionnel.les du SSER qui la soutienne et des membres du comité de programme et réitère que l'intention de la recommandation est d'outiller tous ces membres du personnel pour éviter les allers-retours engendrés par le manque de consultation préalable des instances.

Depuis l'annonce de la recommandation présentée aujourd'hui, la direction a tenue deux rencontres avec des représentants de l'exécutif et annonce la mise en place d'un calendrier de consultation des deux instances.

Jean Fradette présente, met en contexte et appuie par plusieurs exemples la recommandation acheminée à l'avance aux membres :

- Considérant que l'exécutif du SPECS a appris en août 2019 le souhait de la direction de demander une autorisation permanente pour offrir dans le futur le programme de SPU, en partenariat avec le Cégep de Beauce-Appalaches;
- Considérant que lors d'une rencontre spéciale du Comité des relations du travail du personnel enseignant (noté CRT dans ce qui suit), demandée par le SPECS, il a été énuméré le 11 septembre 2019 une série de préoccupations concernant les partenariats entre deux collèges, mais plus spécifiquement des aspects liés aux conditions de travail et aux modalités financières à discuter, et qu'aucune discussion de fonds n'a eu lieu en CRT par la suite durant l'année scolaire 2019-2020;
- Considérant que lors de la Commission des études (notée CÉ dans ce qui suit) du 13 septembre 2019, il a été adopté la demande officielle d'autorisation permanente pour offrir le programme de SPU conjointement avec le Cégep de Beauce-Appalaches, et qu'aucune discussion de fonds n'a eu lieu en CÉ par la suite durant l'année scolaire 2019-2020;
- Considérant qu'une entente signée en août 2020 prévoit que les diverses instances du Cégep de Sherbrooke (entre autres le CRT et la CÉ) doivent discuter de certains enjeux particuliers afin que les deux institutions collégiales puissent s'entendre sur un partenariat qui permettrait de donner ensemble un programme d'études sur deux campus distincts;
- Considérant qu'avant novembre 2020, ni le CRT, ni la CÉ n'avaient encore eu l'occasion d'aborder le sujet;
- Considérant qu'alors que des discussions importantes doivent se faire sur
 - le cadre organisationnel du programme, complexifié par le fait que les étudiant.es feront les trois premières sessions à Lac-Mégantic et les trois dernières sessions au Cégep de Sherbrooke;
 - les modalités financières du volet 1 du E, alors qu'on sait que les trois dernières sessions d'un programme technique sont souvent beaucoup plus coûteuses que les trois premières sessions;
 - les modalités financières du volet 2 du E, alors que l'ajout d'une coordination de programme et d'une coordination départementale force la répartition d'une enveloppe entre un plus grand nombre d'intervenant.es;
 - les modalités relatives aux ressources humaines (entre autres choses, il faut savoir que les enseignant.es de la nouvelle discipline de SPU seront embauché.es par le Cégep de Sherbrooke, mais auront à donner des cours à Lac-Mégantic);
 - la gestion pédagogique du programme (où il faut déterminer entre autres laquelle des deux PIEA devra être utilisée et à quel moment, laquelle des deux PIGP sera appliquée selon les circonstances, comment sera déployé notre modèle de référence en encadrement qui cible plus particulièrement des étudiant.es de première année, comment concilier les préoccupations et les us et coutumes des formations générales des deux institutions);

- la promotion et la visibilité du programme;

la CÉ et le CRT du Cégep de Sherbrooke ont été très peu consultées jusqu'à maintenant sur ces sujets, alors que le comité de programme prend actuellement des décisions afin qu'une première cohorte soit accueillie à Lac-Mégantic à l'automne 2021;

Résolution 198.5

« Il est proposé que le SPECS

1. dénonce la vitesse à laquelle ont lieu actuellement les diverses opérations et sont prises certaines décisions afin de permettre l'accueil d'une première cohorte à l'automne 2021;
2. demande à ce que les instances du Cégep de Sherbrooke concernées par divers aspects de cette implantation soient interpellées sur les enjeux de ce programme aux moments opportuns, afin que les enseignant.es qui œuvrent sur ce programme puissent travailler selon des balises claires et adoptées au préalable, si besoin est, par les instances décisionnelles. »

Jean Fradette propose et Jean-Thomas Courchesne appuie.

Vote sur la proposition.

Adoptée à l'unanimité.

Éléments retenus de la discussion :

- Des enseignant.es soulignent que cette recommandation arrive tardivement dans le processus.
- Certains soulignent que la recommandation n'est pas suffisamment ferme.
- L'exécutif souligne que le comité de programme fonctionnant bien, l'objectif est d'obtenir les consultations nécessaires le plus rapidement possible dans les instances afin d'éviter les allers-retours afin de permettre que les travaux du comité se poursuivent dans l'ordre et non pas de retarder l'implantation du programme.

8. Consultation sur les moyens de pression lourds.

- Il est 14h50.

Résolution 198.6

« Il est proposé, étant donné l'heure tardive, de reporter le point « 8. Consultation sur les moyens de pression lourds », et de prioriser les élections prévues aux points 9, 9.1, 9.2 et 9.4 de l'ordre du jour. »

Amélie Gauthier propose et Philippe Langlois appuie.

Adoptée à l'unanimité.

9. Élections (mandats hiver 2021) :

- Rappel par Julie Dionne de la résolution adoptée à l'AG du 27 octobre 2020 :
« Il est proposé que le SPECS demande à la direction de limiter, durant l'année scolaire 2020-2021, le traitement des dossiers étudiés par les comités institutionnels à ceux qui sont prioritaires et essentiels. »

9.1 Nomination d'un.e président.e d'élections, d'une personne substitut à la direction des élections, d'un.e secrétaire d'élections et de deux scrutateur.es.

Résolution 198.7

« Il est proposé que Philippe Langlois agisse comme président d'élection, Noémie Darveau comme secrétaire d'élection, Amélie Gauthier comme personne substitut à la direction d'élection et Josée Morais ainsi que Jean-Christophe Dominique comme scrutateur.es. »

Michel Gagné propose et Véronique Taschereau appuie.

Adoptée à l'unanimité.

9.2 Comité sur les sujets sensibles (mandats de janvier 2021 à juin 2022) (3 postes).

Ouverture de la période de mise en nomination

- Mikhael Kowalak a remis à l'avance une procuration;
- John Taylor-Johnston se propose;
- Mahamadou Cissé se propose;
- Véronique Grenier se propose;
- Anissa Laplante est proposée par Josée Morais (elle refuse).

Fermeture de la période de mise en nomination

- Une élection avec vote secret est requise. Amélie Gauthier rappelle la procédure de vote par le biais de la plateforme Bélénios.

Résultat du vote : **Mikhael Kowalak, Mahamadou Cissé et Véronique Grenier** sont élu.es.

- Il est 15h. Le président d'assemblée, Philippe Langlois, doit quitter l'assemblée.

Résolution 198.8

« Il est proposé que Catherine Ladouceur agisse comme présidente d'assemblée et présidente d'élection en remplacement de Philippe Langlois. »

Philippe Langlois propose et Amélie Gauthier appuie.

Adoptée à l'unanimité.

9.4 Comité des relations du travail - CRT (1 poste).

Ouverture de la période de mise en nomination.

- Sophie Lambert est proposée par Michel Gagné (elle refuse);
- Karmen Bédard se propose;

Fermeture de la période de mise en nomination

Résultat : **Karmen Bédard** est élue par acclamation.

Résolution 198.9

« Il est 15h10 et il est proposé de passer au point « 10. Divers » de l'ordre du jour. »
Catherine Ladouceur propose et Julie Dionne appuie.
Adoptée à l'unanimité.

10. Divers.

Aucun point.

11. Levée de l'assemblée.

Résolution 198.10

« Il est proposé de lever l'assemblée à 15h14 et de reporter les points suivants à une assemblée ultérieure :

- 7. Consultation sur les moyens de pression lourds
- 9.3 Comité de perfectionnement (1 poste)
- 9.5 Comité de sélection des projets de mobilité étudiante hors Québec
- 9.6 Comité de la politique culturelle :
 - deux représentant.es de départements liés aux arts et aux lettres :
 - Danse (1 poste)
 - Musique (1 poste)
 - un.e représentant.e du secteur préuniversitaire autre qu'artistique (1 poste)
 - un.e représentant.e du secteur technique autre qu'artistique (1 poste)
- 9.7 Comité éthique de l'utilisation des animaux:
 - un.e enseignant.e de Techniques de bioécologie (1 poste)
 - un.e enseignant.e de Technologies de laboratoire (biotechnologies) (1 poste)
 - un.e vétérinaire et enseignant.e des Techniques de santé animale (1 poste)
 - un.e enseignant.e de Gestion et technologies d'entreprise agricole. (1 poste). »

Catherine Ladouceur propose et Noémie Darveau appuie.
Adoptée à l'unanimité.

Philippe Langlois et Catherine Ladouceur
Présidence d'élections

Noémie Darveau
Secrétaire d'élections

Julie Dionne, présidente

Amélie Gauthier, secrétaire